

Don de son office de notaire à la patrie du citoyen Antoine
Chauviac, lors de la séance du 11 prairial an II (30 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Don de son office de notaire à la patrie du citoyen Antoine Chauviac, lors de la séance du 11 prairial an II (30 mai 1794). In:
Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) p. 151;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_13657_t1_0151_0000_7

Fichier pdf généré le 30/03/2022

52

[Le départ¹ des Vosges à la Conv.; s.d.] (1).

« Citoyens représentans,

Les vérités sublimes de l'existence de l'Être Suprême et de l'immortalité de l'âme, n'ont jamais été méconnues du peuple français; il étoit digne de vous de les proclamer en son nom. Ses ennemis vouloient détruire ces vérités consolantes, pour étouffer les vertus qui font le bonheur de l'homme, et établissent la gloire et la prospérité des républiques; ils savoient que la justice, la probité et un roi sont aussi inaliables que le jour et les ténèbres. Ils auroient donc voulu nous rendre pervers pour nous royaliser! Qu'ils connoissoient mal le peuple français! comme ils l'outrageoient par leur espoir liberticide! Son assentiment à leur punition a prouvé l'horreur que leurs maximes lui inspiroient.

Ah! citoyens représentans, que vous l'avez mieux connu, en mettant la probité et la justice à l'ordre du jour, et en proclamant qu'il reconnoissoit l'Être Suprême et l'immortalité de l'âme. Les applaudissements et les expressions de reconnaissance qu'il vous fait parvenir, prouvent la pureté de son cœur, présagent les hautes destinées, et doit autant faire désespérer ses ennemis de le vaincre par la corruption que par les armes.

Permettez-nous, citoyens représentans, de mêler les expressions de notre reconnaissance à celles de nos concitoyens! restez au poste dont vos vertus et votre énergie vous rendent si dignes; ne le quittez que lorsque tous les ennemis du peuple seront anéantis, et que son bonheur sera assuré ».

[La Sté popul. d'Epinal à la Conv.; s.d.] (2).

« Il falloit, pour assurer la liberté, faire rentrer dans le néant le tyran, ses complices, ses suppôts et ses partisans; livrer à la justice nationale les mandataires infidèles, les factieux, tous les traîtres et dilapidateurs, purger l'intérieur de la République de tout ce qu'il avoit d'impur.

Il falloit, pour rendre le peuple heureux, lui présenter des lois sages, abattre l'hydre du fanatisme et de la superstition, détruire les erreurs et les préjugés, élever son âme immortelle jusqu'à l'Être-Suprême qui l'a formée, et le rendre digne de son auteur par la pratique des vertus sociales et républicaines.

Vous ne vous êtes point dissimulé les obstacles que vous aviez à surmonter pour remplir cette tâche honorable. Vous avez vu plusieurs fois l'abyme s'ouvrir sous vos pas; mais, en dignes représentans d'un peuple libre, vous avez vaincu tous les obstacles, vous avez comblé tous les abymes...

Restez à votre poste. C'est de l'attitude que vous y conserverez que dépend la destinée de l'Europe, et peut-être du monde entier.

(1) M.U., XL, 218; Bⁱⁿ, 11 prair. (1^{er} suppl¹).
(2) M.U., XL, 186; C. Eg., n° 651.

Tel est le vœu que nous formons; tels sont les sentimens que nous avons manifestés en acceptant avec transport le nouveau bienfait que la Convention nationale a répandu sur toute la République par son décret du 19 (sic) de ce mois ».

Mention honorable.

53

Le citoyen Antoine Chauviac, dit Laviolle, offre à la patrie son office de notaire (1).

54

[La Sté popul. de Tours (2) à la Conv.; 28 flor. II] (3).

« Mandataires du peuple,

L'huile est denrée de première nécessité; avec de l'huile le peuple fait sa soupe et supplée au beurre qui est si rare; avec de l'huile il éclaire sa chaumière.

Cependant le temps approche où le fruit qui le procure se consomme sans besoin et en assez grande partie sur la table du riche, avant d'être parvenu à sa maturité. Législateurs, décrétez que les noix et les amandes ne se vendront point en vert jusqu'à la fin de la guerre qui nécessite encore une grande consommation de cette denrée.

Que la jouissance de l'homme opulent n'augmente point de ceux qui ne le sont pas, de ceux dont chaque jour vous faites le bonheur et qui, à la lecture de vos lois toutes populaires et bienfaisantes, témoigne sa reconnaissance en criant: vive la République, S. et F. ».

BARRÉ (présid.), HÉRON, DEGRÉ.

55

« La Société de Compiègne écrit :

Le jour a lui, qui devoit éclairer la pompe funèbre de deux patriotes, de deux législateurs; mais le dieu de la liberté veilloit, et il n'a pas permis que le crime fut consommé.

Robespierre, Collot! comme Marat, vous avez vu se tourner contre vous le fer assassin; mais, plus heureux que lui, le plomb meurtrier a respecté la vertu qui vous servoit d'égide; vous conservez des jours qui ne sont plus à vous, ils sont devenus une propriété nationale, etc. etc... (4).

56

Le 25^e bataillon de la Charente écrit à la Convention nationale: Nous aimons la Républi-

(1) Bⁱⁿ, 11 prair. (2^e suppl¹).

(2) Indre-et-Loire.

(3) F^{no} 284 (2^e doss.); M.U., XL, 187.

(4) C. Eg., n° 651.